

Stéphane AUBAC

La Vérité

sur

Les Minorités nationales en Pologne

PRÉFACE

de M. Joseph BARTHÉLEMY

Professeur à la Faculté de Droit de Paris,

Vice-Président de la Commission des Affaires Étrangères de la Chambre des Députés



Éditions

de la REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE (Revue Bleue)

et de la REVUE SCIENTIFIQUE

286, Boulevard Saint-Germain, PARIS (VII^e)

Bibliothèque Maison de l'Orient



129778

DU MÊME AUTEUR

Les Dessous d'une Campagne (PICART, 1921).

Comment la Pologne a assaini ses Finances
(PICART, 1924).

Hommage de l'auteur

La Vérité

sur

**Les Minorités Nationales
en Pologne**

EXTRAIT DE LA *REVUE BLEUE*

du 21 Juin 1924

Stéphane AUBAC

La Vérité

sur

Les Minorités nationales en Pologne

PRÉFACE

de M. Joseph BARTHÉLEMY

Professeur à la Faculté de Droit de Paris,

Vice-Président de la Commission des Affaires Étrangères de la Chambre des Députés



Éditions

de la REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE (Revue Bleue)

et de la REVUE SCIENTIFIQUE

286, Boulevard Saint-Germain, PARIS (VII^e)

PREFACE

L'opinion polonaise a été violemment et justement émue par une protestation, publiée récemment par quelques journaux français, contre une prétendue « terreur blanche » qui sévirait actuellement en Pologne. L'émotion de nos amis de l'Est européen a été d'autant plus vive que ce document portait un assez grand nombre de signatures dont quelques-unes étaient représentatives.

Nous devons à la nation alliée quelques explications et je suis heureux que M. Stéphane Aubac m'ait donné l'occasion de les fournir.

Observons d'abord que, tout au moins à ma connaissance, le document n'a pas été reproduit dans la grande presse d'information ni même dans la grande presse politique. Seule une fraction de la presse d'opinion l'a porté à la connaissance d'une partie restreinte du public parisien. Nos amis polonais ne doivent donc pas accuser la presse française.

Les noms qui figurent au bas de la protestation forment une liste que l'on retrouve, à peu près identique, à propos de toutes les manifestations de ce genre, avec des intentions incontestablement droites, avec des âmes vibrantes, avec des sentiments généreux, les signataires sont à l'affût de toutes les injustices qui pourraient se commettre dans quelque coin du vaste monde, pour s'en indigner et les flétrir. Leurs sentiments sont toujours justes; mais il arrive que les faits à propos desquels ils se manifestent sont inexacts.

C'est d'ailleurs avec cette réserve tacite que les hommes de gauche et d'extrême gauche qui ont apposé matériellement leur signature sur le document ont adhéré aux termes de la protestation. Le journal qui l'a insérée ne l'a fait d'ailleurs qu'avec cette restriction : « En attendant que des précisions nous parviennent sur ces événements ».

Ces précisions, M. Aubac nous les apporte. Il produit des témoignages décisifs, comme celui de mon très distingué ami, Maurice Garçon, qui porte un nom aimé et

vénéré dans le droit pénal et la science pénitentiaire. Au contraire, au bas de « l'appel à l'humanité » on cherche en vain le nom d'un homme qui ait vu et entendu.

Si les faits allégués étaient établis, je serais le premier à les réprouver. Mais ils paraissent controuvés ou tout au moins singulièrement exagérés.

Dans une nation ressuscitée après tant d'années de mort apparente, les passions bouillonnent, les conspirations se multiplient, les gouvernements se défendent et les vaincus des luttes politiques se donnent volontiers des allures de martyrs. Les chances d'erreurs sont encore plus nombreuses lorsque les batailles de partis se compliquent de conflits de nationalités. Le voisin qui a échoué dans quelque combinaison diplomatico-militaire cherche à soulever contre le gagnant l'opinion du monde. D'autre part, comme le mouvement ethnique a fortement brassé les peuples et les races, il est impossible de créer des archipels de nationalités diverses nageant dans des mers de nationalités différentes; on est bien obligé de créer des Etats qui embrassent des îles ou des îlots allo-gènes; et ainsi subsistent, après le grand bouleversement mondial, des foyers de mécontentement qui n'hésiteraient pas à se transformer en incendie. Le devoir de tous les hommes doués d'une parcelle d'autorité et de responsabilité est de réfléchir avant de croire sans contrôle toutes les voix qui montent de cette macédoine de partis et de nationalités.

M. Aubac met les choses au point. Je souhaite qu'aucun nuage, subsistant de ce malentendu, n'obscurcisse la grande amitié franco-polonaise. L'amitié pour la Pologne est dans la tradition, dans le tempérament, dans le sang du peuple français. Ce sentiment est plus fort que jamais aujourd'hui alors que nous considérons la Pologne comme étant dans l'Est de l'Europe le plus solide bastion de la paix.

Joseph BARTHELEMY.

Professeur à la Faculté de Droit de Paris,
Vice-Président de la Commission des Affaires étrangères
de la Chambre des Députés.

AVANT-PROPOS

Les dessous de la campagne entreprise en France pour discréditer la Pologne sont aujourd'hui connus. C'est l'œuvre de quelques usurpateurs se disant représentants des minorités nationales, mais qui ne représentent, en réalité, que les intérêts des ennemis éternels, non seulement de la Pologne, mais aussi de la France. Il est donc particulièrement regrettable qu'un grand nombre d'intellectuels français se soient laissés tromper et aient permis qu'on abuse de leur bonne foi et de leurs sentiments généreux pour une campagne de basse calomnie.

Nous espérons que les pages qu'on va lire rétabliront la vérité. Nous voulons aussi espérer que, dans l'avenir, on tiendra à vérifier ou du moins à contrôler certaines allégations avant de les corroborer par des signatures que l'on sait désintéressées et toujours prêtes à défendre des causes nobles. C'est une raison de plus pour qu'elles ne soient pas données à la légère et sans connaissance de cause.

S. A.

Paris, août 1924.

LETTRE

de M. Paul GAULTIER

Directeur de la "Revue Bleue" et de la "Revue Scientifique"
Secrétaire général de l'Union Française

MON CHER AMI,

Vous m'avez demandé de faire un tirage à part de votre article paru dans la *Revue Bleue* en réponse à la campagne qu'un groupe d'intellectuels français mène contre la Pologne soi-disant pour défendre les minorités nationales.

C'est très volontiers que j'acquiesce à votre demande. J'estime cette campagne injuste et de nature à nuire considérablement aux relations intellectuelles entre la France et la Pologne.

Autant que je puisse en juger d'après les documents que vous citez, les accusations que certains intellectuels dressent contre la Pologne me semblent singulièrement exagérées et, parfois même, fausses.

Je n'hésite point à déclarer que vos quelques pages m'ont entièrement convaincu.

Je souhaite de tout mon cœur que les explications que vous fournissez parviennent à écarter les malentendus, à mon sens passagers, qui viennent si inopportunément troubler les rapports entre nos deux pays.

Ils ont besoin, en effet, de devenir de plus en plus étroits. Et pour cela ils doivent être fondés sur une estime réciproque qui ne peut venir que de la connaissance exacte des faits.

Votre étude y contribue, ce dont je ne saurais assez vous féliciter.

Paul GAULTIER.

La Vérité

sur

Les Minorités nationales en Pologne

On a bien lu, ces derniers temps, dans quelques feuilles de Paris, une violente protestation contre la Pologne. A en croire les auteurs, la Pologne serait, ni plus ni moins, le pays le plus... barbare en Europe. « Barbare » est d'ailleurs peu dire. C'est la sauvagerie la plus féroce qui guiderait les actes du gouvernement polonais et de la nation polonaise. Tout simplement !

Mais écoutons plutôt ce que les aimables protestataires reprochent à l'Etat polonais.

La « terreur blanche » en Pologne est telle — disent-ils — que « la presse du pays peut à peine en parler » ; cette presse est « jugulée » et tous les journaux d'opinion avancée « sont immédiatement frappés de suspension » ; les clubs fondés par la jeunesse sont « perquisitionnés et dissous », les syndicats privés de leurs locaux : « c'est, dans toute son horreur, le règne de la police et ses sauvages répressions ». Les prisons, comme bien on le devine, sont pleines : « plus de trois mille prisonniers politiques » ; parmi eux se trouvent des paysans, des ouvriers, mais surtout des intellectuels « coupables d'avoir organisé le travail parmi la masse ».

Ce n'est pas tout.

« Maltraités par les geôliers, injuriés, frappés à coups de ceinturon et de bâton, nourris uniquement de betteraves, servis dans des vases nauséabonds, jetés pêle-mêle avec les prisonniers de droit commun qui leur

volent leurs vêtements, dans des cellules infectes et glacées, livrés à la vermine, privés de savon, de linge, de lecture, de visites du dehors, abandonnés dans un état sanitaire incroyable, la vie qui leur est infligée est telle que, dans de nombreuses prisons, les détenus préfèrent la mort à la torture lente qu'ils subissent ».

Tout cela est encore anodin. Il y a pire.

« Des constatations médicales ont permis d'établir qu'une femme, Olga Bessarabowa, a été trouvée morte dans sa cellule » ; sa mort, n'en doutez pas, « était survenue après des coups et des traitements odieux ».

Voilà ce qui se passe dans un pays qui lui-même gémit, pendant un siècle et demi, sous un terrible régime d'esclavage et d'oppression. Mais, à peine ressuscitée, la Pologne eut hâte d'instaurer elle-même un pareil régime d'horreurs et de persécutions pour ses concitoyens d'origine non-polonaise. N'est-ce pas à cela que veulent faire croire les protestataires ?

Le ridicule de ces assertions est désespérant. Elles sont encore plus stupides que méchantes. Elles dénotent une telle méconnaissance, une telle ignorance de la situation en Pologne, de la Constitution polonaise, de l'âme même du peuple polonais, que l'on croirait rêver si on n'avait pas de documents sous les yeux.

Hélas ! il est encore plus triste, voire inquiétant, de constater que de pareils reproches, si affirmatifs et pourtant si faux, aient été en quelque sorte paraphés par toute une pléiade d'éminents Français qui ont signé ces calomnies. On reste littéralement abasourdi en lisant au bas de cet inqualifiable document les noms d'hommes politiques sérieux, de parlementaires connus, de savants célèbres, d'écrivains réputés, de professeurs de la Sorbonne.

Tous ces messieurs, portant des noms respectables, parlant souvent au nom de la science française, de la démocratie française, des lettres françaises, avaient signé, dûment signé, sans se soucier un instant de la véracité du texte et de l'impression que cela produirait. Mais leur a-t-on montré des preuves, leur a-t-on cité des exemples

et des détails qui auraient pu, même dans la plus faible mesure, justifier leur protestation ?

Nous sommes allé voir un des signataires, un illustre savant français, qui, sans hésiter un instant a, lui aussi, donné sa signature pour marquer au fer rouge un peuple depuis tous les temps allié au sien.

— Maître, disions-nous, vous occupez une place d'honneur dans de grandes institutions polonaises ; quand vous êtes allé à Varsovie, on vous a ouvert tous les bras et tous les cœurs, on vous a accueilli comme on n'est accueilli qu'en Pologne. Vous marchiez sur des fleurs. Votre portrait ornait les journaux et de longs articles glorifiaient votre science et votre caractère. Les réceptions enthousiastes et les ovations chaleureuses vous avaient montré une Pologne confiante en ses amis, heureuse de leur manifester sa joie et son admiration. Vous avez été reçu dans toutes les grandes familles et par les plus hautes personnalités de la République. Si la mémoire ne nous trompe pas, vous avez même rapporté de votre randonnée en Pologne un modeste souvenir, un parchemin lithographié rempli de signatures de toutes les grandes dames polonaises qui voulurent ainsi exprimer un hommage émouvant à un des plus célèbres savants de France. Ces signatures, vous les conservez dans un beau meuble vitré et vous les montrez à vos visiteurs.

« En échange, la Pologne vient également de recevoir votre honorable signature, mais au bas d'un document qui la cloue au pilori... Si vous avez signé ce document, c'est parce que, sans aucun doute, on vous a convaincu que la Pologne oppresse ses citoyens. Quelles sont donc ces preuves qui vous ont si radicalement inspiré contre vos amis ?

— Eh bien, non, — répondit le Maître, — on ne m'a pas donné de preuves ni de détails que le régime des prisons en Pologne laisse à désirer. On m'a dit seulement que les prisonniers politiques sont souvent maltraités dans les prisons polonaises ; et puisqu'on m'a demandé de protester contre ces mauvais traitements, j'ai protesté sans vérifier les allégations et sans en cher-

cher davantage les raisons. Que ce soient des prisonniers politiques ou des prisonniers du droit commun, une fois qu'ils sont soumis à un traitement inhumain, il faut toujours protester contre de tels abus. C'est ce que j'ai fait.

C'est tout. C'est tout ce qu'a répondu cet éminent représentant de la science française pour se justifier de la faute impardonnable qu'il a commise en paraphant un document falsifié. Nous laissons à cet homme la responsabilité morale de la grave injustice et de la légèreté dont il a fait preuve, et nous sommes persuadés que la plupart des autres signataires de l'incroyable protestation ont commis la même faute de signer sans se renseigner au préalable sur la nature du document dans lequel ils allaient engager leur autorité et leur bonne foi.

Il est utile, cependant, de montrer que la campagne entreprise en France pour discréditer la Pologne est l'œuvre des ennemis communs de la France et de la Pologne. Le premier qui ait vigoureusement riposté aux fausses accusations répandues sur la jeune République est un sénateur socialiste, M. Stanislas Posner, un des plus érudits juristes polonais, connu pour ses défenses de tous les persécutés. Dans un article publié par le « Robotnik » (L'Ouvrier), organe du parti socialiste polonais, M. Posner constate tout d'abord que la protestation en question lui a été envoyée par un savant français qui a refusé de la signer. Il dit ensuite que les signatures des intellectuels français apposées sous cette même protestation ont été réunies à Paris par des communistes. Et l'écrivain socialiste conclut que les faits reprochés à la Pologne « sont non seulement fortement exagérés, mais contiennent de nombreux flagrants mensonges. »

Un autre parlementaire polonais, M. Stanislas Thuggutt, leader du parti radical populiste, a écrit une lettre ouverte à M. Painlevé lequel, comme tant d'autres, a aussi signé la protestation contre la Pologne.

« Je déclare en toute conscience — dit M. Thugutt — que les faits signalés dans le manifeste ne sont vrais que dans une proportion minime et que les conclusions sont fausses. Je ne veux pas dire que les prisons polonaises soient idéales. Mais déclarer que la terreur règne en Pologne, c'est commettre une exagération inadmissible. Etant président de la commission spéciale instituée par la Diète pour la révision de notre système pénitentiaire, je vous présenterai les résultats de notre enquête parlementaire. Je ne voudrais pas être l'avocat peu scrupuleux, le faux patriote défendant une vérité pour son pays et une autre pour l'étranger.

« J'espère que vous ne douterez pas de ma loyauté et de la véracité des données que je vous communiquerai et que, possédant les résultats de notre enquête, vous voudrez bien rectifier votre manifeste. »

Après M. Thugutt, c'est le ministre de la justice lui-même qui a précisé l'affaire. Répondant à un député de l'extrême-gauche qui l'interpellait au sujet des conditions dans lesquelles fonctionnent les prisons en Pologne, le ministre a, lui aussi, constaté que tous les griefs formulés par l'interpellateur étaient sans fondement. « L'enquête que j'ai ordonnée — ajouta-t-il — a démontré que les conditions prescrites par la loi sont rigoureusement observées dans toutes les prisons de la République. En ce qui concerne le froid qui a sévi pendant quelques jours dans la prison de Kalisz, il résultait de la détérioration momentanée des appareils de chauffage. Alors tout le monde en souffrait, non seulement les prisonniers, mais l'administration elle-même. Les envois destinés aux prisonniers leur parviennent très régulièrement; les journaux leur sont remis le matin même, sans aucun retard. Le service médical est des plus exemplaires. Les interpellateurs — conclut le ministre de la justice — n'ayant cité aucun cas concret d'abus ou de violation des règlements, il n'y a pas lieu de prendre de dispositions spéciales pour modifier l'état actuel des choses. »

La protestation qui incrimine la Pologne de « torturer » les prisonniers politiques, fait allusion à

la mort d'une détenue, Olga Bessarabowa, dont le décès serait survenu « après des coups et des traitements odieux ».

Voici ce qui a été établi à ce sujet par une enquête officielle, dont nous avons le rapport sous les yeux.

« Le 9 février dernier, lisons-nous dans ce rapport, les organes de la police de Lwow ont découvert au cours d'une perquisition aux domiciles d'Olga Bessarabowa et de Stefania Sawicka de très abondants documents d'espionnage, cachés dans une armoire à linge. On a trouvé des rapports, des comptes-rendus et des instructions, faisant preuve d'une organisation d'espionnage très étendue, dont le siège se trouve à l'étranger et dont l'agence dans le pays était installée dans le logis même de la Bessarabowa. L'organisation s'occupait principalement de l'espionnage militaire. »

Parmi les documents saisis se trouvaient des informations absolument précises sur la dislocation de différents régiments polonais, sur l'armement, sur divers objectifs militaires à atteindre, etc. Ces renseignements étaient expédiés par la Bessarabowa à l'étranger. En relation étroite avec l'activité de cette organisation d'espionnage se trouvent probablement les méfaits suivants : 1° l'attentat commis le 1^{er} mars contre le train Lwow-Varsovie ; 2° l'attentat du 11 mars contre la direction de la police de Lwow ; 3° la découverte, le 4 mars, d'une quantité de 70 kilogrammes d'explosifs particulièrement dangereux, transportés de Dantzig en Pologne par deux étudiants ruthènes, provenant de la Galicie Orientale.

Parmi les personnes arrêtées se trouvaient, comme nous venons de le dire, deux femmes : Olga Bessarabowa « née en 1889 dans le district de Rohatyn, Ukrainienne, fille d'un prêtre gréco-catholique, veuve d'un ancien lieutenant-ingénieur de l'armée autrichienne, sans occupation » et Stefania Sawicka, née en 1891 à Przemysl, gréco-catholique, comptable. Bessarabowa était arrivée, selon ses propres déclarations, de Vienne, où elle était en rapports amicaux avec les membres du comité ukrainien insurrectionnel de M. Petruszewicz, dont on

connaît les relations intimes avec les Soviets. Selon les passeports diplomatiques émis par le soi-disant gouvernement de Petruszewicz on a pu constater que la Bessarabowa a fait de fréquents voyages à Helsingfors, Stockholm, Karlsbad, Prague et en Roumanie. En Pologne elle était arrivée en 1923. Au cours de l'instruction, Bessarabowa a refusé toute déclaration sur son organisation d'espionnage; Sawicka a déclaré ne rien savoir non plus à ce sujet. Le 13 février, quatre jours après son arrestation, Bessarabowa s'est suicidée, en se pendant dans sa cellule. Le cadavre a été immédiatement transporté à l'institut médico-légal. Après l'autopsie, qui a eu lieu le 14 février, la suicidée a été enterrée au cimetière Janowski.

Mais étant données les accusations de la presse ukrainienne, affirmant que Bessarabowa aurait été battue et maltraitée et qu'elle aurait même été assassinée dans sa cellule, le procureur du Tribunal régional de Lwow a ordonné l'exhumation du cadavre et une nouvelle autopsie a eu lieu. Le procès-verbal dressé le 11 mars par le Tribunal de Lwow en présence du juge Angielski, des experts médicaux, le professeur D^r Sieradzki et le D^r Rodzinski, du greffier, D^r Majewski, tous assermentés, établit de la façon la plus formelle que Bessarabowa s'est suicidée dans un état de dépression mentale et que son corps ne portait aucune trace de violence ou de lutte. Par ailleurs, les déclarations de la co-détenue Sawicka faites au juge d'instruction confirmaient nettement la thèse du suicide. Interrogée par les juges et priée de répondre si elle avait été maltraitée pendant l'instruction, Sawicka a répondu négativement, se plaisant, au contraire, à souligner qu'elle fut traitée avec des égards dûs à une femme. « Or, conclut l'expertise, il n'existe aucune raison d'appliquer un traitement différent à des détenus accusés d'avoir commis le même crime. »

**

Après les opinions et les témoignages cités ci-dessus, l'on se trouve en présence de deux sortes de documents bien différents : d'un côté c'est un appel à l'humanité

civilisée, signé par de grands noms français et reprochant à la Pologne de maltraiter des milliers de ses prisonniers politiques; cet appel, on ignore qui l'a rédigé; on ne connaît pas les mobiles dont se sont inspirés ses auteurs; de l'aveu même des signataires, aucun fait allégué n'a été contrôlé, aucune accusation n'a été non seulement prouvée, mais même vérifiée. Tel est le document que de très honorables personnalités françaises ont signé pour flétrir un pays allié à la France.

De l'autre côté, c'est toute une série de témoignages officiels, d'une authenticité absolue. Ce sont les résultats d'une enquête du ministre de la justice, le procès-verbal d'une expertise médicale, les opinions de deux parlementaires autorisés de la gauche polonaise, déclarant exagérées, fausses et mensongères les accusations dirigées contre la Pologne.

Mais nous ne sommes pas encore à bout de preuves pour démontrer la manœuvre déloyale dont la Pologne a été victime en même temps qu'un grand nombre d'éminents Français.

L'autre jour, le correspondant du « Temps » à Varsovie, M. Henri de Montfort, mandait à son journal :

« Il résulte des renseignements que j'ai recueillis aux meilleures sources que le sort des prisonniers politiques en Pologne ne présente rien de trop pénible. J'ai eu communication du règlement du Ministère de la justice appliqué dans les prisons polonaises et fixant le régime des détenus politiques, dont le nombre, soit dit en passant, en dépit de l'agitation de certains éléments de désordre, n'excède pas actuellement cinq cents. Ce règlement accorde aux prisonniers deux heures de promenade par jour, la faculté de faire venir leurs repas du dehors, de recevoir linge, habits, livres, journaux. La différence essentielle avec ce qui se pratique en France consiste en ce que les visites ne sont autorisées qu'une fois par semaine, et, en principe, limitées aux seuls membres de la famille. Les détenus qui ne s'alimentent pas à leurs frais reçoivent l'ordinaire de la prison, dont la quantité et la qualité sont contrôlées par le service sanitaire.

« Au point de vue de l'hygiène — conclut M. de Montfort — si les bâtiments sont souvent délabrés et en mauvais état, — c'est encore le cas de beaucoup d'immeubles situés dans les plus belles rues de Varsovie, — les prisons polonaises n'en ont pas moins la réputation d'être bien tenues. Dans chacune il existe une installation de bains et de désinfection, les prisonniers sont obligés de prendre un bain par semaine. D'ailleurs les prisons ont été visitées récemment par une commission de la Croix-Rouge internationale, composée de MM. Piskow (Russie), Ertou (Danemark), Bergow (Bulgarie), Melis et Kruger (Grande-Bretagne), Kildal (Norvège), Ouel (France), et il ne semble pas qu'après leur inspection ces messieurs aient trouvé de graves critiques à formuler. »

On n'a nul besoin d'insister à cette place sur la surprise et l'émotion qu'on a ressenties dans tous les milieux polonais à la lecture des journaux français qui ont si imprudemment publié l'appel calomnieux. On s'est étonné de voir des hommes respectables condamner sans appel un pays sans même prendre le temps de contrôler l'exactitude des renseignements qu'on leur a fournis, tandis qu'ils n'ont jamais eu un mot de protestation pour flétrir les traitements scandaleux dont sont victimes chaque jour, au vu et au su de tout le monde, des milliers de Polonais en Allemagne, en Lithuanie et en Russie. On a enfin éprouvé une impression des plus pénibles et douloureuses en voyant des personnalités en général si appréciées et distinguées supposer le peuple polonais capable de maintenir un autre peuple dans un odieux esclavage.

*
**

Les minorités nationales en Pologne sont-elles vraiment sans protection et sans droit? Comparons donc les dispositions du traité pour la protection des minorités conclu en 1919 entre la Pologne et les grandes

puissances avec les chapitres respectifs de la Constitution polonaise, qui traitent également des droits des minorités nationales.

Le traité de 1919 contient des obligations tout à fait vagues, à peine précisées, limitées aux questions de langue et d'école (souvent inapplicables et parfois même contraires aux aspirations des intéressés). Par contre, la Constitution polonaise accorde aux minorités nationales des droits beaucoup plus étendus et d'autant plus démocratiques qu'ils ne furent pas imposés. L'article 5 de la Constitution polonaise stipule ce qui suit : « Tous les citoyens polonais sont égaux devant la loi. Chaque citoyen a le droit de conserver sa nationalité et de cultiver sa langue maternelle ainsi que ses mœurs nationales. Des lois spéciales de la République garantiront aux minorités le plein et le libre développement de leurs institutions nationales ainsi que le droit d'entretenir toutes sortes d'établissements de bienfaisance, scolaires, religieux et sociaux. La liberté de conscience et de profession de foi est garantie sans aucune restriction à tous les citoyens de la République polonaise. »

Toutes ces dispositions libérales ont été introduites dans la Constitution polonaise sans aucune pression ni contrainte et leur application loyale est considérée en Pologne comme le meilleur moyen de travailler pour le bien de l'Etat. Ces dispositions sont des plus démocratiques en Europe et nulle part on ne les observe avec plus de sincérité.

Enfin, la « terreur » exercée en Pologne contre les minorités nationales vise, sans doute, en premier lieu, leur presse qui « jugulée », « suspendue » ne pourrait évidemment pas paraître librement et ne devrait compter qu'un ou deux organes clandestins, tout au plus. N'est-ce pas la conclusion logique des reproches faits à la Pologne ? Or, la section de presse du Ministère de l'intérieur vient précisément de publier une statistique détaillée relative au nombre de journaux appartenant aux minorités nationales en Pologne et défendant les intérêts de ces minorités. Ainsi, suivant les données officielles, on compte en Pologne jusqu'à 53 journaux et

publications israélites dont 5 paraissent en langue hébraïque, 6 en langue polonaise et 42 en jargon juif. Le nombre de quotidiens israélites s'élève à 11, dont 3 à Varsovie, 2 à Wilno et à Lodz, les autres paraissant à Lublin, Czenstochowa, Lwow et Rowno. En ce qui concerne la presse ruthène, elle compte 12 organes dont 2 à Lwow et les autres à Przemysl, Luck, Rowno, Wlodzimierz et Chelm. La presse blanc-ruthène se compose d'une revue hebdomadaire *Krynica* et d'un journal bi-hebdomadaire *Holos Bialorusa*, paraissant tous les deux à Wilno. La presse lithuanienne a deux organes à Wilno : *Lietuvos Rytal* qui paraît 3 fois par semaine et *Lietuvos Kelios* qui est hebdomadaire. Le *Zycie Ludu* qui paraît en langue polonaise est également un organe de la population lithuanienne en Pologne. Parmi les plus nombreux sont les journaux allemands qui comptent 31 organes en Pologne dont 13 quotidiens et les autres paraissant plusieurs fois par semaine ou plusieurs fois par mois. Tous ces journaux bénéficient de la même liberté de presse et paraissent sous le même régime que les journaux polonais. Comme en France, la censure n'existe pas en Pologne.

★ ★

La Pologne vient de nous donner une autre preuve de son libéralisme : c'est le vote par la Chambre du projet gouvernemental relatif à l'introduction des langues des minorités nationales dans les écoles, les tribunaux et l'administration des provinces orientales de la Pologne. Les Ukrainiens, les Blanc-Ruthènes et les Lithuaniens habitant le territoire de la République polonaise obtiennent ainsi entière satisfaction quant à leur principale revendication. On voit donc que le gouvernement polonais réalise méthodiquement et plus vite qu'on ne le croyait, les principales réformes de sa politique intérieure. En prenant le pouvoir, M. Grabski a dit qu'il ferait voter la loi concernant les minorités nationales dès que l'assainissement financier serait effectué. Ce dernier ayant été mené à bonne fin, le gouvernement a aussitôt déposé au bureau de la Diète le projet de loi

sur l'usage des langues des minorités nationales. A la Diète, tous les partis polonais sans exception se sont prononcés en faveur du projet gouvernemental qui a été définitivement adopté. Il est certain que le Sénat l'adoptera à son tour. Un grand progrès dans la consolidation intérieure de la Pologne a été de la sorte réalisé. Fidèle à ses engagements, la Pologne tient à les exécuter spontanément et rapidement. Cet instinct de justice qui est enraciné dans l'âme polonaise lui fait le plus grand honneur. Malgré les dénigrements dont elle est souvent victime à l'étranger, c'est encore par son esprit de libéralisme et de tolérance que la Pologne se distingue de certains de ses voisins. Il n'y a qu'à se rappeler les terribles souffrances et persécutions que les Ukrainiens et les Blanc-Ruthènes enduraient sous le régime bolcheviste et comparer ce régime avec la plénitude des droits et des libertés dont ils bénéficient en Pologne, pour comprendre l'attachement de grandes masses des allogènes à la Pologne. On devrait aussi comparer le sort des malheureux Polonais si durement traités en Lithuanie avec celui qui est réservé aux Lithuaniens de Pologne pour saisir toute la différence de mœurs et de civilisation qui existe entre la Pologne et sa voisine du nord.

Le fait que la loi sur les langues de minorités nationales ait été voté par tous les partis politiques de la Diète et que les trois rapporteurs de cette loi : MM. Thugutt, Kiernik et Grabski appartiennent à trois partis différents de la Chambre prouve que la Pologne commence à réaliser chez elle ce que les Français appellent : « L'union sacrée ». Il est permis d'espérer que les minorités feront maintenant partie de cette union et se montreront aussi loyales envers l'Etat polonais que l'Etat polonais s'est montré libéral et bienveillant envers leurs aspirations nationales,

Jusqu'ici nous avons réfuté les accusations répandues contre la Pologne à l'aide de documents de source principalement polonaise. Or, un témoignage nouveau, d'une

autorité exceptionnelle, basé sur une enquête sur place, menée par des personnalités on ne peut plus qualifiées, vient fort heureusement corroborer nos propres investigations.

Au début du mois de juin 1924 s'est réuni à Wilno un Congrès international des juristes. Frappés eux-mêmes par des accusations reprochant à la Pologne de tolérer dans ses prisons « un régime de terreur et d'oppression », d'éminents criminologues dont les noms glorieux illustrent la science juridique dans le monde, notamment le professeur Maurice Garçon, avocat à la Cour d'Appel de Paris, et M. Julien Teodorescu, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Bucarest, ont profité de leur séjour en Pologne pour visiter les prisons qui se trouvaient sur leur route et vérifier les reproches faits à l'administration pénitentiaire polonaise.

Voici d'abord l'article que M^e Maurice Garçon a publié dans le *Journal des Débats* du 26 juin dernier. Nous le reproduisons *in extenso*, sans en supprimer un mot, et cela pour éviter les imputations des détracteurs de la Pologne capables de nous accuser nous-mêmes d'avoir supprimé ou dénaturé certains passages défavorables à notre thèse.

LES PRISONS POLONAISES

Vilna, le 10 juin 1924.

Quelques journaux français ont fait paraître récemment une protestation émouvante au sujet des prisons polonaises. Aux termes de ce manifeste les prisons de la république polonaise contiendraient aujourd'hui plus de trois mille prisonniers politiques : ouvriers arrêtés pour avoir participé aux grèves, paysans ukrainiens et blancs-ruthènes accusés d'avoir revendiqué leur indépendance nationale, intellectuels coupables d'avoir organisé le travail d'éducation parmi la masse.

Maltraités par les geôliers, injuriés, frappés à coups de ceinturon et de bâton, nourris uniquement de betteraves, servis dans des vases nauséabonds, jetés pêle-mêle

avec les prisonniers de droit commun qui leur volent leurs vêtements, dans des cellules infectées et glacées, livrés à la vermine, privés de savon, de linge, de lecture, de visites du dehors, abandonnés dans un état sanitaire incroyable, la vie qui leur est infligée serait telle que dans de nombreuses prisons les détenus préféreraient la mort à la torture lente qu'ils subissent.

Ce manifeste, reproduit dans la presse polonaise, a causé une émotion d'autant plus grande qu'il porte les signatures de personnalités éminentes de la politique et des lettres et notamment de MM. Paul Painlevé, Herriot, Blum, Paul-Boncour, Charles Richet, Aulard, Romain Rolland et Mme Séverine. La venue au pouvoir de quelques-uns des signataires a donné plus de poids encore à cette protestation.

J'ai recueilli l'écho de cette émotion et, tandis que je m'entretenais avec M. Siennicki, vice-ministre de la justice, de l'impression pénible éprouvée en France à la nouvelle des horreurs qu'on prétend se commettre, celui-ci spontanément m'a offert de visiter librement les prisons que je rencontrerais au cours de mon voyage. Aussitôt et pour qu'il ne soit pas dit qu'une mise en scène fût préparée à mon intention, il a prié M. Glowacki, directeur des services pénitentiaires, de m'accompagner, et sans désespérer j'ai été conduit aux prisons. La visite fut longue et je n'ai rien négligé pour me renseigner exactement : je dois dire que mon guide et les fonctionnaires de l'administration pénitentiaire ont mis la plus grande bonne volonté à me fournir tous les éclaircissements désirables ; il n'est pas une porte que j'aie désiré voir s'ouvrir qui ne se soit ouverte aussitôt et l'on s'est employé à mettre la plus grande loyauté dans l'inspection qu'on me facilitait.

Désireux de ne pas me convaincre sur les seules prisons de la capitale, j'ai visité également à l'improviste celle de Vilna, accompagné de M. Przuluski, premier substitut près du procureur général.

L'impression très nette que j'en rapporte est que, en ce qui concerne du moins les établissements que j'ai visités, les signataires du manifeste ont été induits en

erreur. Les prisons de Varsovie et de Vilna non seulement ne sont pas les bagnes qu'on a décrits, mais encore peuvent servir à certains points de vue de modèle à bien des établissements français.

A vrai dire, les faits énoncés dans la protestation paraissent un peu étranges lorsqu'on connaît le code de procédure criminelle polonais dont les articles 8 à 11 ont le souci de protéger la liberté individuelle en interdisant les détentions arbitraires et en prescrivant que nul ne peut être mis en état d'arrestation hors les cas prévus par la loi.

Je ne me suis pas attaché à connaître la qualification des délits commis par les individus incarcérés; il ne m'appartenait que de voir la façon dont s'exécutent les peines et si quelque inhumanité est apportée au traitement des condamnés.

Varsovie comprend trois prisons : celle de la rue Longue, vieux bâtiment qui servait d'arsenal au dix-huitième siècle et qui fut transformé au dix-neuvième, dans laquelle les peines exécutées varient de six mois à deux ans; la maison d'arrêt centrale, assez semblable à notre « Dépôt », où sont détenus les prévenus et ceux qui n'exécutent que de courtes peines, et enfin la prison de Mokotow, où sont incarcérés les condamnés à de longues peines et les détenus politiques. Les deux dernières, très récentes, ont été construites par les Russes et améliorées depuis l'indépendance. Dans les trois prisons le souci de l'hygiène et de la propreté est grand, la nourriture, que j'ai goûtée, est saine, sa quantité équivalant quotidiennement, selon un tableau dressé par des médecins, à 2.400 calories pour ceux qui ne travaillent pas et à 3.000 calories pour les autres.

Le cube d'air des cellules et des ateliers est plutôt plus considérable que celui de nos prisons françaises; mais, ce qui frappe surtout lorsqu'on pénètre à Mokotow par exemple, c'est que l'impression éprouvée est beaucoup moins celle que donne une prison que celle que procure une usine en pleine activité. La force motrice pénètre partout et ce ne sont que de vastes ateliers largement aérés où travaillent les condamnés. Le travail est rétribué

et divisé partie pour constituer un pécule à la libération, partie pour être dépensée dans la prison même.

Les prisons contiennent un grand nombre d'illettrés : des écoles sont organisées et, à Vilna, par exemple, deux jeunes étudiantes de l'Université, Mlles Rymkiewicz et Sargiewicz, viennent chaque jour faire pendant cinq heures, avec un grand dévouement, la classe aux condamnés qui le désirent et qui sont nombreux.

En fait l'administration polonaise s'efforce d'accoutumer les délinquants au travail et de les éduquer ; elle suit, en cela, les principes généraux enseignés par notre science pénitentiaire ; elle adoucit en même temps leur sort par des récompenses assez curieuses et que je n'ai pas vues ailleurs. La prison de Vilna comporte une salle de spectacle où, sur une scène de 15 mètres de long sur 6 de large, ornée de décors, les détenus représentent cinq ou six fois l'an des pièces de théâtre devant un public composé des autres détenus et de fonctionnaires de la ville.

Le régime général ne diffère guère de celui des autres prisons d'Europe : tantôt, selon les établissements, il est entièrement cellulaire, tantôt il est en commun le jour et cellulaire la nuit, tantôt il est entièrement commun, mais on se propose de supprimer ce dernier système qui n'a subsisté jusqu'aujourd'hui que par manque de place et d'aménagements spéciaux.

Deux des prisons que j'ai visitées, celle de Vilna et celle de Mokotow, contenaient des détenus politiques. Ils sont entièrement séparés des condamnés de droit commun et subissent un régime en tout semblable à celui que nous avons institué chez nous.

Il y a lieu cependant de faire à ce sujet une observation importante et qui peut être la source de renseignements inexacts. Il n'est pas rare que des individus réunis en bande de dix ou vingt, et armés, parcourent les campagnes, surtout aux abords de la frontière russe. Ces associations de malfaiteurs à main armée se livrent à des pillages et à des assassinats. Lorsqu'ils sont arrêtés, ils se prétendent communistes et se réclament de doctrines philosophiques pour être mis au régime poli-

tique. Ce cas est fréquent à la suite de grandes crises sociales et nous l'avons connu en France lorsque, sous le Directoire, les individus, sous prétexte de jacobinisme et de « visites domiciliaires », commettaient sur le territoire des actes de banditisme qu'on dut réprimer avec sévérité et qui furent une des causes de la création de la gendarmerie.

Doit-on les considérer autrement que comme des délinquants de droit commun, personne ne le soutiendra et le gouvernement des Soviets lui-même les poursuit, paraît-il, impitoyablement lorsqu'ils passent sur son territoire. Les protestations de ces délinquants ne doivent donc pas émouvoir.

Mais, en ce qui concerne les véritables détenus politiques, qui étaient avant-hier 86 à Varsovie et un peu moins nombreux à Vilna, ils ne sont astreints à aucun travail, peuvent recevoir de la nourriture du dehors, voient leur famille deux fois par semaine, lisent des journaux, mais seulement d'information, polonais et étrangers. La plupart sont poursuivis pour propagande communiste ou pour espionnage.

On m'a laissé très librement m'entretenir avec eux. Quelques-uns parlaient français, je ne cacherai pas que j'ai été d'une indiscrétion grande, leur demandant avec insistance s'ils avaient quelque sujet de plaintes. Quelques-uns se sont élevés contre les poursuites dont ils étaient l'objet, aucun contre le régime pénitentiaire.

A Vilna, en particulier, une femme condamnée à quatre ans de prison et qui déjà a purgé deux ans de sa peine s'est entretenue avec moi assez longtemps. Sur la table de sa cellule, elle avait une boîte de poudre de riz, son nécessaire de toilette, et, sur son lit, traînaient des journaux français et anglais. Le seul reproche qu'elle faisait à l'administration était de raccourcir les promenades quotidiennes : ce reproche, d'ailleurs mérité, s'expliquait par l'exiguïté de la prison, qui contient à l'heure actuelle, tant dans ses quartiers en commun que dans son petit quartier politique, 1.107 prisonniers au lieu de 800, chiffre prévu. La nécessité de les faire sortir tous réduit le temps d'exercice à l'air de chacun.

Nulle part je n'ai entendu de protestations. Elles eussent pu être faites bien librement, il ne m'a pas paru qu'une contrainte pût s'exercer en ma présence pour dicter une réponse à mes questions.

Ais-je tout vu ? Je ne puis l'affirmer, mais je le crois et j'ai fait de mon mieux pour y parvenir. Inopinément j'ai demandé à voir les cellules de punition, qui sont des cachots obscurs comme il s'en trouve dans toutes les prisons et où l'on enferme temporairement les incorrigibles récalcitrants. Je les ai visitées : je n'en ai pas vu d'occupées.

M'a-t-on tout montré ? On ne m'a en tout cas rien refusé. A Vilna, tandis que je traversais une cour, un homme s'est mis à une fenêtre, cherchant à attirer l'attention et paraissant se plaindre. J'ai voulu le voir aussitôt, on m'a conduit à lui. C'était un malheureux voleur récidiviste, condamné pour la cinquième fois, atteint d'une maladie vénérienne en sa période la plus contagieuse. Il protestait pour être mis à l'infirmerie en commun avec les autres. Etait-il possible de ne pas l'isoler dans sa cellule ?

Au cours de mes visites dans ces établissements propres, aérés, où l'on s'efforce d'organiser le travail avec un grand souci d'hygiène et d'humanité, j'ai pu m'empêcher de songer à la prison Saint-Lazare, qui constitue une véritable honte au centre même de Paris. Ne ferait-on pas mieux, avant de critiquer ailleurs ce qui n'est peut-être pas critiquable, de porter la flamme dans cet établissement dont les murs suintent l'humidité et dont la vétusté défie toute hygiène en dépit des efforts des directeurs successifs ?

Il m'a paru injuste en tout cas de laisser passer sans rectification une protestation rendue publique et qui est de nature à jeter le décri sur une administration pénitentiaire dont je n'ai assurément pas vu la totalité des établissements, mais dont les efforts dans ce que j'ai pu voir, démentent entièrement ce qu'on avait affirmé peut-être un peu légèrement.

Maurice GARCON.

Dans les prisons polonaises existe un livre dans lequel les visiteurs enregistrent leurs impressions. Dans celui de la prison de Mokotow à Varsovie, on trouve, à la date du 7 juin 1924, l'opinion suivante de M^e Maurice Garçon :

« Je suis particulièrement reconnaissant à l'administration pénitentiaire polonaise de m'avoir autorisé à visiter la prison de Mokotow. J'emporte de cette visite l'impression très nette du progrès réalisé en Pologne dans le domaine pénitentiaire. La maison de force a perdu ici le vieil aspect auquel nous demeurons encore trop habitués en Europe Occidentale. La prison devient une usine où le travail est organisé non plus au hasard, mais vraiment industriellement. Les détenus y peuvent ainsi reprendre par le goût du travail une santé physique et morale indispensable au relèvement. »

Dans la prison de Lukiszki à Wilno, M^e Garçon a constaté ce qui suit :

« La prison de Wilno est la cinquième que je visite en Pologne. L'administration pénitentiaire a tenu à m'en faciliter l'accès et je suis heureux de pouvoir affirmer que dans toutes j'ai trouvé la même bonne tenue, le même souci de l'hygiène et de l'humanité. Je me suis entretenu librement avec des prisonniers politiques, je les ai interrogés et ceux auxquels j'ai pu ainsi m'adresser n'ont élevé aucune réclamation au sujet du régime pénitentiaire à eux imposé. Cette constatation est d'autant plus importante à l'heure où j'écris ces lignes, que des protestations se sont élevées en France au sujet de ce régime. »

De son côté, le professeur Teodorescu a ainsi résumé ses impressions après avoir visité la prison de Mokotow :

« Je suis réellement content d'avoir visité cette prison, parce que je me suis rendu compte combien on a travaillé en Pologne pour les détenus, à tous les points de vue. Cette prison pourrait servir de modèle à n'importe quel pays civilisé ».

En quittant la prison de Wilno, il écrit ces lignes :

« Moi, soussigné, professeur de droit pénal à l'Université de Bucarest (Roumanie), je viens de visiter cette prison et je suis heureux de constater la propreté et le bon traitement des détenus, soit du droit commun, soit politiques. En foi de quoi j'ai signé cette page ».

Voici enfin une troisième opinion, celle du célèbre criminologue roumain, M. le professeur Nicolescu-Bolintin, juge à la Cour suprême d'instruction criminelle de Bucarest. Elle est brève, mais caractéristique :

« J'ai vu ici la prison idéale au point de vue droit pénal et administratif des prisons ».

★★

CONCLUSION

Faut-il encore donner une conclusion à tout ce qui est dit plus haut ? Que peut-on ajouter davantage pour démontrer l'intrigue nouée contre la Pologne dans le pays même qui lui est le plus cher : la France ? Qui donc n'est pas encore convaincu que les calomnies répandues contre la Pologne sont l'œuvre d'une bande d'usurpateurs politiques qui ont spéculé sur la générosité, la naïveté et... l'ignorance d'un grand nombre de Français pour les tromper et abuser criminellement de leur crédulité ? Nous avons vu quelques-uns des « signataires » : ils ont bien reconnu qu'ils se sont laissés « roulés »...

Et c'est là notre conclusion. Puisse du moins cette leçon servir à des hommes soucieux de leur autorité et de leur dignité, et puisse-t-elle les préserver à l'avenir des imprudences dont ils sont les premiers et peut-être les seuls à pâtir...

Société Française d'Imprimerie et de Publicité
Ateliers : Rue Garnier et Rue des Carmes, Angers
Bureaux : 2, Rue Monge, Paris (5^e)

REVUE BLEUE

Revue Politique et Littéraire

FONDÉE EN 1863

Directeur : Paul GAULTIER

La plus complète

La plus intellectuelle

La meilleur marché

des Revues Françaises

Passé en revue le mouvement politique, littéraire,
artistique, économique et social du monde entier

Revue Scientifique

Illustrée

FONDÉE EN 1863

Directeurs : Charles MOUREU, de l'Institut
Professeur au Collège de France

Paul GAULTIER

La première Revue scientifique de France

Tient au courant des sciences pures et appliquées

Compte parmi ses Collaborateurs les Savants du
Monde entier

PRIX DES ABONNEMENTS

	A la REVUE BLEUE ou à la REVUE SCIENTIFIQUE seule		Aux deux Revues	
	6 mois	1 an	6 mois	1 an
France	23	40	40	74
Etranger	30	55	55	100

Envoi d'un spécimen sur demande

286, Boulevard Saint-Germain, PARIS (VII^e)

Société Française d'Imprimerie et de Publicité, 4, rue Garnier, Angers.
Bureaux : 15, rue du Laos, Paris (XV^e)